



Bourg-en-Lavaux  
Conseil communal

## REGISTRE DES INTÉRÊTS DÉCLARATION

Nom : *POTIN*

Prénom : *Jane*

Groupe : *PLR*

Base légale	Intérêts
<b>Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts</b> En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :	
a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;	<i>Secrétaire au cabinet municipal de son mari.</i>
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;	<i>N/A</i>
c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;	<i>- Commission de recours en matière fiscale B - en - L. - Commission communale</i>
d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	<i>N/A</i>
Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.	
Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.	
Le registre des intérêts est public	

Lieu et date : *Grandvaux  
01.12.23*

Signature : *J Potin*